



BULLETIN D'INSCRIPTION

Saison 2024/2025



Nom et Prénom : _____

Nom de Naissance : _____

Né (e) le : ____/____/____ Téléphone : _____ N° Adhérent :

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email : _____@_____

(À indiquer très lisiblement pour permettre la réception de la licence fédérale par voie dématérialisée)

COTISATION Annuelle 2024/2025 Comprenant la licence fédérale EPGV de 29,50 € (<i>obligatoire pour tous</i>)	190,00 €
Remise éventuelle sous conditions particulières (<i>voir modalités au dos</i>) : - 10 €	_____
Droit d'entrée : Pour toute première adhésion à l'association + 16 €	_____
OPTIONS - Activités supplémentaires payantes (<i>sous réserve de places disponibles</i>) :	
<p>🔑 Yoga : 40 €/an le 1^{er} cours - 30 €/an le 2^{ème} cours – choisir :</p> <p>Mardi à Boussy : 14 h 00 à 15 h 30 <input type="checkbox"/></p> <p>Samedi à Epinay : 10 h 00 à 11 h 30 <input type="checkbox"/></p>	_____ _____
<p>🔑 Stretching Postural : 35 €/an le 1^{er} cours - 20 €/an les suivants :</p> <p>Boussy-La Ferme : Mardi 11 h 15 <input type="checkbox"/></p> <p>Épinay Sénart Club : Mercredi 11 h 30 <input type="checkbox"/> Jeudi 11 h 30 <input type="checkbox"/></p> <p>Varenes-Jarcy : Mardi 20 h 10 <input type="checkbox"/></p>	_____ _____
<p>🔑 Gym Aquatique Piscine Boussy : 60 €/an 1 cours /semaine</p> <p>Lundi 11 h 15 <input type="checkbox"/></p> <p>Mercredi 11 h 15 <input type="checkbox"/></p> <p>Vendredi 11 h 15 <input type="checkbox"/></p>	_____ _____
TOTAL à régler :	_____

Règlement à l'ordre de : « **Joie et Gymnastique** » - Payable en 1, 2 ou 3 chèques (*montants arrondis en €*)

Encaissement 30 septembre 2024 <i>(100 € minimum)</i> _____ €	Encaissement 30 novembre 2024 _____ €	Encaissement 31 janvier 2025 _____ €
---	--	---

Merci d'apporter cette fiche remplie et signée lors de l'inscription

Joie & Gymnastique au Val d'Yerres – tél. : 01.60.47.19.29 ou 01.45.98.77.95 (*lundi au vendredi de 14 h à 17 h*)

Email : joieetgym@gmail.com – site internet : joieetgym-vy.fr

Adresse postale : Joie et Gymnastique au Val d'Yerres – Mairie d'Épinay - 8, rue Sainte-Geneviève - 91860 Épinay-Sous-Sénart

Joie et Gymnastique au Val d'Yerres

SAISON 2024/2025



Reprise des cours : lundi 16 septembre 2024

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- ❖ **Conditions particulières et sur justificatifs à déduire :**
 - **10 €** pour le 2^{ème} inscrit (*même famille, même adresse*), étudiants (- de 26 ans), employés municipaux en activité (*villes de Boussy, Épinay et Varennes*), demandeurs d'emploi, handicapés légers.
- ❖ **Paiement accepté en 1, 2 ou 3 fois :** chèques arrondis et datés du jour de l'inscription avec encaissement au 30 septembre 2024 d'un minimum de 100 €, 30 novembre 2024 et 31 janvier 2025.
- ❖ **16 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**
- ❖ **Possibilité de souscrire à l'assurance IA Sport (non obligatoire) :** **12,80 €** par chèque séparé à l'ordre de la MAIF et accompagné du bordereau dûment validé (*remis sur simple demande*).

Pour l'ADHÉSION, vous devez impérativement apporter :

- Bulletin d'inscription** rempli et signé ;
- Règlement** de la totalité en 1, 2 ou 3 chèques ;
- Attestation** datée et signée si toutes les réponses au « questionnaire de santé » sont négatives, à défaut Certificat médical daté de moins de 6 mois ;
- Photo d'identité**
- Autorisation parentale** pour les moins de 18 ans (à partir de 16 ans révolus) ;

INFORMATIONS LEGALES SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANÇAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L.231-2 du Code du Sport, le certificat médical n'est plus demandé. L'adhérent doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre au 31 août 2025. Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement Intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables par simple demande auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles renseignées dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : joieietgym@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date : _____

Signature : _____